

Pulsarlube PL1 (Graisse multi-usages)

1. INFORMATIONS DU FABRICANT

1) **Nom du produit** : Pulsarlube PL1 (Graisse multi-usages)

2) **Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

A. Description du produit : Un lubrificateur mono-point électrochimique automatique

B. Restrictions d'utilisation : non disponible sauf l'utilisation prévue du produit

3) **Coordonnées du fournisseur**

Pulsarlube GmbH

Numéro de téléphone pour information :

Silostrasse 31b,

Tél. : +49 (69) 8700-766-62/-63

65929 Francfort-sur-le-Main,

Fax : +49 (69) 8700-766-69

Allemagne

sales.eu@pulsarlube.com

Numéro de téléphone d'urgence +49 (69) 8700-766-62/-63

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

1) **Classification de la substance / du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente aucun risque particulier à condition d'être manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du travail.

2) **Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Déclarations EUH

: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

3) **Autres dangers**

Aucune information supplémentaire disponible

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

1) **Substances**

Non applicable

2) **Mélanges**

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Composé de 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione. avec 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (1:1)	N° CAS : 37640-57-6 N° CE : 253-575-7	0,1 – 5	Toxicité aquatique chronique 3, H412
Ester d'O,O-bis(2-éthylhexyle) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc	N° CAS : 4259-15-8 N° CE : 224-235-5	0,1 – 5	Toxicité aquatique chronique 2, H411

PSDS (Product Safety Data Sheet)

Limites de concentration spécifiques :		
Nom	Identifiant du produit	%
Ester d'O,O-bis(2-éthylhexyle) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc	N° CAS : 4259-15-8 N° CE : 224-235-5	(50 <C ≤ 100) Lésions oculaires 1, H318

Texte complet des phrases H et EUH: voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

1) Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation	: emmenez la personne à l'air frais et veillez à ce qu'elle puisse respirer confortablement.
Mesures de premiers secours après contact avec la peau	: lavez la peau avec beaucoup d'eau.
Mesures de premiers secours après le contact avec les yeux	: rincez les yeux à l'eau par précaution.
Mesures de premiers secours après ingestion	: appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire disponible

3) Indication de la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial

Traitez de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

1) Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. Mousse.

2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

3) Conseils pour les sapeurs-pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'essayez pas d'intervenir sans équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventilez la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection : N'essayez pas d'intervenir sans équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 8 : « Contrôle d'exposition / protection individuelle ».

2) Précautions environnementales

Évitez le rejet dans l'environnement

3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : récupérez le produit mécaniquement.
Autres informations : éliminez les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

PSDS (Product Safety Data Sheet)

4) Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : veillez à une bonne ventilation du poste de travail. Portez un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène : ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit.
 Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

2) Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : conservez dans un endroit bien aéré. Conservez au frais.

3) Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible

8. CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

1) Paramètres de contrôle

Exposition professionnelle nationale et valeurs limites biologiques

Composé de 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione. avec 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (1:1) (37640-57-6)	
Belgique - Valeurs limite d'exposition professionnelle	
OEL VLE	3 mg / m ³ 10 mg / m ³
France - Valeurs limite d'exposition professionnelle	
VME (OEL VLE)	10 mg / m ³ 5 mg / m ³
Lituanie - Valeurs limite d'exposition professionnelle	
IPRV (OEL VLE)	0,5 mg / m ³
Catégorie chimique OEL	Notation de la peau
Royaume-Uni - Valeurs limite d'exposition professionnelle	
VLEP VLE (OEL VLE) [1]	10 mg / m ³ 4 mg / m ³
États-Unis - VLB - Valeurs limite d'exposition professionnelle	
VLB OEL VLE	3 mg / m ³ (fraction respirable)

Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

Formation de contaminants atmosphériques

Aucune information supplémentaire disponible

DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

Bandes de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

2) Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :
 veillez à une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection personnel

Symbole(s) relatifs à l'équipement de protection individuelle :

PSDS (Product Safety Data Sheet)



Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :
lunettes de protection

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :
portez des vêtements de protection adaptés

Protection des mains

gants de protection

Protection respiratoire

Protection respiratoire :
en cas de ventilation insuffisante, portez un appareil de protection respiratoire approprié

Risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

Contrôles de l'exposition à l'environnement

Contrôles de l'exposition à l'environnement :
Évitez le rejet dans l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: solide
Aspect	: pâte.
Couleur	: brun.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: aucune donnée disponible
pH	: aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: aucune donnée disponible
Point de fusion	: aucune donnée disponible
Point de congélation	: non applicable
Point d'ébullition	: aucune donnée disponible
Point de rupture	: non applicable
Température d'auto-inflammation	: non applicable
Température de décomposition	: aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: non-inflammable
Pression de vapeur	: aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: aucune donnée disponible
Densité relative	: environ. 0,92 à 20 °C
Solubilité	: insoluble
Coefficient de partage n-octanol / eau (Log Pow)	: aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: non applicable
Viscosité, dynamique	: aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: aucune donnée disponible
Limites explosives	: non applicable

Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

PSDS (Product Safety Data Sheet)
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
1) Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

2) Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

3) Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

4) Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

5) Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

6) Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
1) Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé

Composé de 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione. avec 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (1:1) (37640-57-6)

DL50 oral rat	> 2 000 mg / kg de poids corporel Animal : rat, ligne directrice : ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : méthode UE B.1 tris (Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : autre : US FDA Titre 21 Code des règlements fédéraux partie 58 ; US EPA (FIFRA), Titre 40 Code des règlements fédéraux partie 160 ; US EPA (TSCA), Titre 40 Code des règlements fédéraux partie 792 ;, ligne directrice : autre : Ministère de l'agriculture japonais, Foresterie et pêche, 59 NohSan, Notifications N° 3850 ; Ministère japonais du commerce international et de l'industrie, Kanpogyo N° 39 Agence de l'environnement, Kikyoku N° 85 ; Ministère japonais de la santé et de la protection sociale, Ordonnance n° 21
DL50 cutané, rat	5 520 mg / kg (rat, cutané)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,1 mg / l / 4 h

Ester O,O-bis(2-éthylhexylique) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)

DL50 oral rat	3 100 mg / kg de poids corporel Animal : rat, sexe de l'animal : mâle, ligne directrice : ligne directrice 401 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë), CL à 95 % : 1 800 - 5 100
DL50 cutané, lapin	> 5 000 mg / kg de poids corporel Animal : lapin, sexe de l'animal : mâle, ligne directrice : ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité cutanée aiguë)

Corrosion / irritation cutanée	: non classé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	: non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé

PSDS (Product Safety Data Sheet)

STOT-exposition unique : non classé
 STOT-exposition répétée : non classé

Ester O,O-bis(2-éthylhexylique) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg / kg de poids corporel Animal : rat, ligne directrice : ligne directrice 407 de l'OCDE (Toxicité orale à doses répétées sur 28 jours chez les rongeurs)

Risque en cas d'aspiration : non classé

PL1	
Viscosité, cinématique	non applicable

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

1) Toxicité

Écologie - général : le produit n'est pas considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques ni comme provoquant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Dangereux pour le milieu aquatique, court terme (aigu) : non classé

Dangereux pour le milieu aquatique, long terme (chronique) : non classé

Ne se dégrade pas rapidement

Composé de 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione. avec 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (1:1) (37640-57-6)	
CL50 - Poisson [1]	8 000 mg / l Organismes de test (espèce) : <i>Ménidia beryllina</i>
CL50 - Poisson [2]	> 10 000 mg / l Organismes de test (espèce) : <i>Danio rerio</i> (nom précédent : <i>Brachydanio rerio</i>)
CE50 - Crustacés [1]	200 mg / l Organismes de test (espèce) : <i>Daphnie magna</i>
CE50 96h - Algues [1]	11,563 mg / l Source : structure écologique Relations d'activité
CSEO (chronique)	18 mg / l Organismes de test (espèce) : <i>Daphnia magna</i> Durée : « 21 jours »

Ester O,O-bis(2-éthylhexylique) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)	
CL50 - Poisson [1]	46 mg / l Organismes de test (espèce) : <i>Cyprinodon variegatus</i>
CL50 - Poisson [2]	1 – 5 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : <i>Pimephales promelas</i> [statique])
CE50 - Crustacés [1]	1 – 1,5 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : <i>Daphnia magna</i>)
CE50 96h - Algues [1]	1 – 5 mg / l (Espèce : <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)

2) Persistance et dégradabilité

Composé de 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione. avec 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (1:1) (37640-57-6)	
Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable dans l'eau.

Ester O,O-bis(2-éthylhexylique) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)	
Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable dans l'eau.

3) Potentiel de bioaccumulation

Composé de 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione. avec 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (1:1) (37640-57-6)	
Coefficient de partage n-octanol / eau (Log Pow)	< 0
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation : non applicable.

Ester O,O-bis(2-éthylhexylique) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)	
Coefficient de partage n-octanol / eau (Log Pow)	2,86 (à 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

PSDS (Product Safety Data Sheet)
4) Mobilité dans les sols
Ester O,O-bis(2-éthylhexylique) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)

Tension de surface	63,7 mN / m (21 °C, 1,25 g / l, OCDE 115 : tension de surface de solutions aqueuses)
---------------------------	---

Écologie - sol	Faible potentiel d'adsorption dans le sol.
-----------------------	--

5) Résultats des évaluations PBT et vPvB
Composant

Ester d'O,O-bis(2-éthylhexyle) d'acide phosphorodithioïque, sel de zinc (4259-15-8)	Cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
--	---

6) Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : éliminez les contenus / les récipients conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
1) Numéro ONU				
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
2) Désignation officielle de transport ONU				
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
3) Classe(s) de danger pour le transport				
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
4) Groupe d'emballage				
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
5) Risques environnementaux				
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Aucune information supplémentaire disponible				

6) Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Transport terrestre

non applicable

Transport maritime

non applicable

Transport aérien

non applicable

Transport fluvial

non applicable

Transport ferroviaire

non applicable

7) Transport en vrac selon l'annexe II de Marpol et le code IBC

non applicable

PSDS (Product Safety Data Sheet)
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
1) Réglementation / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange
Règlements de l'UE

- Ne contient aucune substance REACH avec des restrictions figurant dans l'annexe XVII
- Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance figurant dans l'annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Réglementations nationales

Non répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Allemagne

Restrictions en matière d'emploi : respectez les restrictions selon la loi sur la protection des mères au travail (MuSchG)
Respectez les restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour les eaux (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour les eaux (Classification selon AwSV, Annexe 1)

Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV) : N'est pas soumis à l'Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV)

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 13 - Solides incombustibles

Tableau de stockage commun

LGK 1	LGK 2A	LGK 2B	LGK 3	LGK 4.1A
LGK 4.1B	LGK 4.2	LGK 4.3	LGK 5.1A	LGK 5.1B
LGK 5.1C	LGK 5.2	LGK 6.1A	LGK 6.1B	LGK 6.1C
LGK 6.1D	LGK 6.2	LGK 7	LGK 8A	LGK 8B
LGK 10	LGK 11	LGK 12	LGK 13	LGK 10-13

Stockage commun non autorisé pour : LGK 1, LGK 6.2, LGK 7

Stockage commun avec restrictions autorisées pour : LGK 4.1A, LGK 5.1C

Stockage commun autorisé pour : LGK 2A, LGK 2B, LGK 3, LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 4.3, LGK 5.1A, LGK 5.1B, LGK 5.2, LGK 6.1A, LGK 6.1B, LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12, LGK 13, LGK 10-13

Pays-Bas

Catégorie ABM : Z(1) - substances non biodégradables ayant des propriétés dangereuses pour l'homme et l'environnement (cancérogénicité/ mutagénicité/ reprotoxicité/potentiel bioaccumulatif/ toxicité ou persistance)

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen (Liste SZW des substances cancérogènes) : Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding (Liste SZW des substances reprotoxiques - Allaitement maternel) : Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van : Aucun des composants n'est répertorié

PSDS (Product Safety Data Sheet)

reprotoxische stoffen –
 Vruchtbaarheid (Liste
 SZW des substances
 reprotoxiques - Fertilité)
 SZW-lijst van
 reprotoxische stoffen –
 Ontwikkeling (Liste SZW
 des substances : Aucun des composants n'est répertorié
 reprotoxiques -
 Développement)
 Suisse
 Classe de stockage (LK) : NG - Non dangereux

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

1) Abréviations et acronymes :	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Niveaux dérivés avec effet minimal
DNEL	Niveaux dérivés sans effet
EC-No.	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration efficace médiane
NE	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
LC50	Concentration létale médiane
LD50	Dose létale médiane
DSENO	Dose sans effet nocif observable
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Niveau d'effet indésirable non observé
CSEO	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEL	Valeur limite d'exposition professionnelle
PTB	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration biologique
ThOD	Demande théorique en oxygène (ThOD)
TLM	Limite de tolérance moyenne
COV	Composés organiques volatils
N ° CAS	Numéro du Chemical Abstract Service
N.S.A.	Non spécifié autrement
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbatrices endocriniennes
Texte intégral des phrases H et EUH :	
Chronique aquatique 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Chronique aquatique 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3

PSDS (Product Safety Data Sheet)

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Lésions oculaires 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

2) La première date de création : 2015.02.11

3) Le nombre de fois, et la date de révision finale : 08 révisions

La date de révision finale : 2021.11.18

Informations supplémentaires

Pulsarlube a préparé des fiches de données de sécurité des produits protégées par des droits d'auteur pour fournir des informations sur les différents systèmes de lubrificateur automatique de graisse Pulsarlube. Comme défini ci-dessus, le lubrificateur automatique de graisse Pulsarlube sont des articles manufacturés qui n'entraînent pas d'exposition à un produit chimique dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Les informations et recommandations présentées dans ce document sont faites de bonne foi, à titre d'information uniquement, et sont considérées comme exactes à la date de leur préparation. Cependant, Pulsarlube USA, Inc. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE RÉFÉRENCE À CELLES-CI.